

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 8 mars 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 15 000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 1000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 15 000 € et 50 000 € : 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 200 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 000 € et 400 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 400 000 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

7 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires à la charge du locataire :

7 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société CONSEILLIM , Entreprise Individuelle au capital de 10 000 € € - Siège social : 110 rue Reguelongue 31100 TOULOUSE -
R C S TOULOUSE n ° 525292744 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n°
CPI31012020000044479 délivrée par CCI de Toulouse
Garant : GALIAN , 89, rue de la Boétie 75008 PARIS

